

Nous tenons à exprimer nos vives préoccupations quant au déroulement actuel des négociations. À la lumière de l'évolution des discussions et des progrès réalisés jusqu'à maintenant, nous constatons un manque d'empressement et d'engagement de la part du syndicat, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes. Pour parvenir à une convention collective, les deux parties doivent s'investir pleinement dans une démarche productive et efficace.

1. Progrès réalisés à ce jour et manque d'avancées concrètes

Le CEC est de plus en plus préoccupé par le temps consacré aux négociations par rapport aux progrès accomplis jusqu'à maintenant. Nous avons reçu l'avis de négociation il y a un an. Or, les négociations n'ont commencé qu'en avril, et nous avons consacré trois journées complètes uniquement à discuter des principes de base.

2. Calendrier des rencontres et disponibilité

Nos tentatives pour fixer de nouvelles dates de négociation se sont heurtées à une résistance inacceptable. À ce jour, le CEC a proposé 29 dates possibles, mais le syndicat n'en a accepté que cinq. Votre affirmation selon laquelle le SEFPO ne peut accepter aucune date avant que les membres de votre équipe reçoivent leurs horaires de travail des collègues et de leurs autres emplois ne permet pas aux négociations d'avancer efficacement et rapidement.

Nous tenons à clarifier deux points concernant la disponibilité :

- a. Horaires des collègues : Le CEC a déjà proposé de déployer des efforts raisonnables pour offrir une certaine flexibilité aux membres du comité de négociation dont les affectations au collège entrent en conflit avec les dates prévues.
- b. Engagements externes : Bien que nous comprenions que des membres du comité occupent un emploi à l'extérieur du secteur collégial, le processus de négociation ne peut être retardé en raison d'autres horaires de travail. Les personnes qui s'engagent à

faire partie d'un comité de négociation doivent être en mesure de se rendre disponibles pour participer au processus.

3. Principes de base et attentes procédurales

Nous estimons qu'il n'est plus productif de poursuivre les discussions concernant les principes de base. À compter de maintenant, le CEC appliquera les principes que les parties ont acceptés d'un commun accord jusqu'à présent (dont nous vous avons transmis une copie). Pour toutes les autres questions de procédure, nous agissons conformément à la *Loi sur la négociation collective dans les collèges* ainsi qu'à notre obligation de négocier de bonne foi afin de parvenir à une convention collective.

Toutefois, nous devons clarifier officiellement notre position sur deux points précis :

- a. Enregistrements : Nous prenons acte de l'engagement pris par le SEFPO le 27 mai de ne pas utiliser de technologie d'enregistrement pendant nos rencontres sans préavis. Bien que nous reconnaissons pleinement notre obligation mutuelle de répondre aux besoins d'adaptation des membres du comité, le CEC ne consent à aucun type d'enregistrement pour le moment. D'autres mesures d'adaptation peuvent être envisagées sans nuire à l'ouverture et à la franchise des échanges nécessaires aux négociations.
- b. Communications et déclarations inexactes : La communication du syndicat du 27 mai a clairement déformé notre position concernant les principes de base. Nous n'avons jamais proposé d'interdire les communications avec les médias. Nous avons plutôt proposé un calendrier pour les communications publiques, qui débuteraient quelques heures après la fin de chaque journée de négociation.

L'objectif de cette proposition était de permettre aux parties de se concentrer pleinement sur les négociations pendant la journée. Nous avons utilisé cette approche avec succès auprès d'autres unités de négociation, par respect pour le travail de nos équipes

respectives de relations publiques. Nous reconnaissons que le SEFPO a rejeté cette approche respectueuse pour cette ronde, mais nous nous attendons à ce que ses prochaines communications reflètent fidèlement les positions que nous lui présentons.

4. Prochaines étapes et attentes

Pour progresser vers la conclusion d'une convention collective, nous devons maintenant nous concentrer sur les enjeux de fond. D'ici notre prochaine rencontre prévue le 19 août, le CEC finalisera en priorité un ensemble complet de propositions non financières. Nous nous attendons à ce que le SEFPO fasse de même afin que chaque partie puisse présenter l'ensemble de ses propositions et entreprendre des discussions constructives. Par conséquent, nous répondrons à votre proposition U-1, reçue le 27 mai, lorsque nous aurons pu l'examiner dans le contexte de l'ensemble des propositions non financières.